



Un Calvadosien sur cinq âgé de 75 ans ou plus en 2050 : l'autonomie face au défi du vieillissement

Les personnes âgées et handicapées forment deux catégories de population potentiellement confrontées au risque de perte d'autonomie. Elles sont 220 000 dans le Calvados en 2013, principalement concentrées dans les pôles urbains. Elles accèdent facilement aux équipements, du fait du nombre et du maillage géographique de ces derniers. Les seniors calvadosiens bénéficient de conditions de vie plutôt favorables, mais leur niveau de vie est plus faible après 75 ans, lorsqu'ils arrivent aux âges où les risques de perte d'autonomie sont les plus élevés. Le vieillissement de la population constitue un enjeu central des politiques en faveur de l'autonomie. La population du Calvados vieillit légèrement plus vite que celle de l'ensemble de la Normandie. En 2050, 18 % des Calvadosiens auraient 75 ans ou plus. Au sein du département, le vieillissement serait moins rapide dans les zones où il est déjà avancé, et à l'inverse plus rapide sur les territoires les plus jeunes.

Kévin de Biasi, Insee

Personnes âgées et personnes handicapées sont deux catégories de population concernées par les politiques en faveur de l'autonomie. Dans le Calvados, elles forment un ensemble de 220 000 personnes. En 2013, 174 000 Calvadosiens sont âgés de 60 ans ou plus, soit un quart de la population. Cette proportion de seniors place le Calvados dans une situation intermédiaire au sein de la région : plus jeune que la Manche et l'Orne, le département est plus âgé que la Seine-Maritime et l'Eure. De 1990 à 2013, la population du Calvados âgée de 60 ans ou plus a augmenté à un rythme légèrement supérieur à celui de l'ensemble de la Normandie (2,1 % par an contre 1,7 %). Elle a aussi augmenté plus vite qu'en France métropolitaine. L'accroissement de la part des personnes de 60 ans ou plus dans la population départementale est appelé à se poursuivre. Si les tendances en termes de mortalité et de migrations restaient inchangées, 249 000 Calvadosiens seraient âgés de 60 ans ou plus en 2050, soit plus d'un tiers de la population

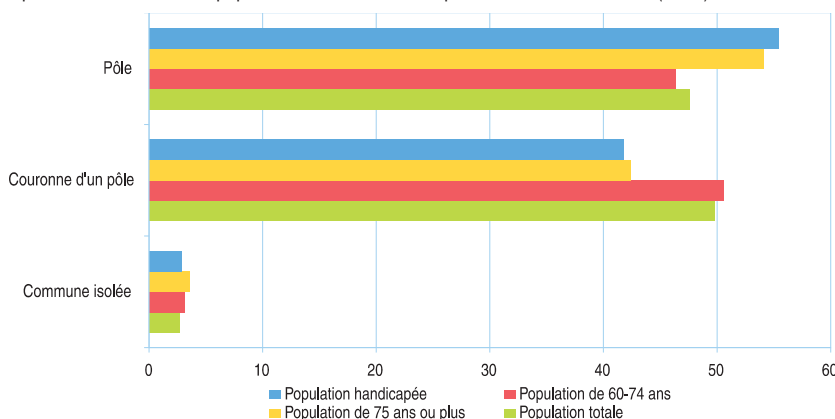
(35 %). Ils seraient 130 000 à avoir 75 ans ou plus, soit près d'un Calvadosien sur cinq (18 %).

De son côté, la population handicapée du Calvados, qui constitue le second public-cible des politiques en faveur de l'autonomie, est estimée à 48 000

personnes. Elle a en moyenne 52 ans, contre 41 ans pour l'ensemble de la population du département. Sans modification notable de la composition de cette population (sexe et âge), les personnes handicapées seraient 52 800 en 2050.

1 Personnes âgées et handicapées vivent plus souvent dans les pôles urbains et moins souvent dans les zones périurbaines

Répartition des différentes populations calvadosiennes par territoire de résidence (en %)



Source : Insee, recensement de la population 2013, exploitation complémentaire, données de la MDPH

Les personnes potentiellement dépendantes se concentrent dans les pôles urbains

Dans le Calvados comme ailleurs, les populations, à mesure qu'elles vieillissent, préfèrent les pôles urbains à leur périphérie. Elles sont ainsi plus proches des équipements de la vie quotidienne. Pour les mêmes raisons, la concentration dans les pôles des personnes handicapées, quel que soit leur âge, est encore plus forte (illustration 1).

Ainsi, les intercommunalités qui abritent la plus grande part de personnes handicapées sont celles qui possèdent une ou plusieurs grandes villes : les communautés de communes de Bayeux, du Pays de Falaise, de la Vire au Noireau et la communauté urbaine de Caen la Mer. Inversement, la proportion de personnes handicapées est moindre dans les communautés de petites communes. Par exemple, dans la communauté de communes de Cambremer, dont la commune la plus peuplée compte 1 100 habitants, les personnes handicapées sont deux fois moins présentes que dans l'établissement public de coopération intercommunale (EPCI) de Bayeux Intercom.

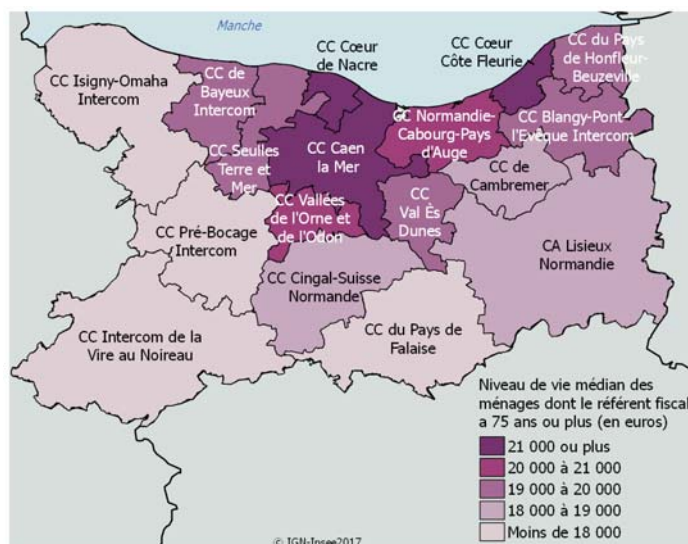
La population âgée, quant à elle, est concentrée sur le littoral. Les EPCI où la part de seniors est la plus importante sont les intercommunalités de Cœur Côte Fleurie, Normandie-Cabourg-Pays d'Auge, Cœur de Nacre et Bayeux Intercom. À l'intérieur des terres, elle est également élevée dans le bocage (Intercom de la Vire au Noireau).

Les seniors calvadosiens jouissent de conditions de vie plutôt favorables

En 2013, le niveau de vie médian des Calvadosiens âgés de 60 à 74 ans est de 22 400 euros. C'est 500 euros de plus que les médianes de la région et de la France de province. En Normandie, seuls les jeunes seniors de l'Eure ont un niveau de vie plus élevé. Corollairement, la part de jeunes seniors vivant sous le seuil de pauvreté dans le Calvados est la plus basse des départements normands (6,6 % contre 7,2 % pour la région), sachant que la Normandie compte parmi les régions où ce taux est le plus faible. En revanche, le niveau de vie des Calvadosiens âgés de 75 ans ou plus, catégorie de population la plus concernée par les risques de perte d'autonomie, est nettement plus bas. Il rejoint le niveau de la France de province (19 600 euros), même s'il reste supérieur à celui de la Normandie (19 400 euros). Par ailleurs, dans le Calvados, la pauvreté des personnes très âgées est supérieure à celle des jeunes seniors (7,0 %). Le niveau de vie des seniors n'est pas le même sur l'ensemble du département. Il est plus faible dans les territoires ruraux de l'ouest du département et dans le sud du

2 Le niveau de vie des personnes très âgées est plus élevé autour de Caen et le long de la Côte Fleurie

Niveau de vie médian des personnes âgées de 75 ans ou plus par EPCI en 2013



Source : Insee, Filosofi 2013

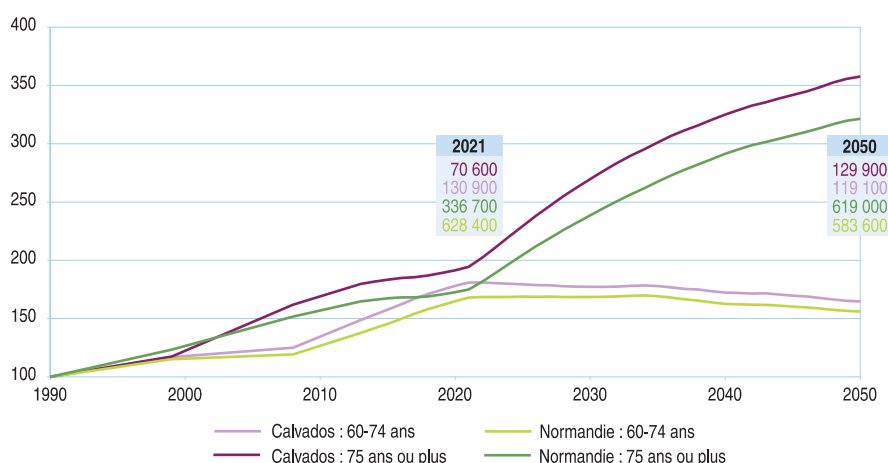
Pays d'Auge (illustration 2). Il est bien plus élevé autour de Caen et le long de la Côte Fleurie. Dans le nord-est du département, le revenu médian élevé masque une pauvreté et des inégalités supérieures à la moyenne (communautés de communes du Pays de Honfleur-Beuzeville, Blangy Pont-l'Évêque Intercom, Cambremer et Cœur Côte Fleurie). Les aides sociales, qui assurent un socle de revenu aux plus démunis, constituent 1,6 % du revenu de l'ensemble des seniors calvadosiens. C'est légèrement moins que pour l'ensemble des Normands (1,8 %). Les Calvadosiens sont plus souvent allocataires de l'Allocation Personnalisée d'Autonomie (APA) que l'ensemble des Français. En revanche, ils touchent moins souvent la Prestation de Compensation du Handicap (PCH) et l'Allocation Compensatrice pour Tierce Personne (ACTP)..

Dans le Calvados comme ailleurs, les seniors vivent en grande majorité dans des logements, très souvent des maisons, qui

sont en moyenne nettement plus anciens que ceux de l'ensemble des habitants du département. Seuls 14 % des personnes de 60 ans ou plus habitent un logement récent, c'est-à-dire construit après 1991, contre 30 % pour l'ensemble de la population. Ils sont très fréquemment propriétaires de leur logement : dans le Calvados comme en Normandie, ou, plus largement, dans l'ensemble de la France métropolitaine, trois jeunes seniors sur quatre sont propriétaires. Cette proportion tombe à deux sur trois pour les personnes âgées de 75 ans ou plus, en raison de l'entrée en institution d'une partie d'entre elles. En effet, seul 1 % des personnes de 60-74 ans vivent dans un service de moyen ou long séjour contre 10 % pour les personnes de 75 ans ou plus. Parmi les jeunes seniors qui habitent encore chez eux, 23 % vivent seuls. Du fait du veuvage, cette part passe à 43 % chez les personnes très âgées, pour l'essentiel des femmes en raison de la différence d'espérance de vie entre les deux sexes.

3 La population âgée de 75 ans ou plus augmenterait fortement à partir de 2020

Évolution passée et simulée de la population âgée (base 100 en 1990)



Source : Insee, recensements de la population, modèle Omphale 2017

La vague démographique du baby-boom toucherait le grand-âge de 2020 jusque'en 2050

Le vieillissement de la population, qui va s'accroître dans le Calvados comme ailleurs, constitue un enjeu central des politiques en faveur de l'autonomie. La population très âgée devrait en effet augmenter fortement au cours de la période 2020-2050. Si la croissance de la population de jeunes seniors (60-74 ans) a ralenti entre 2000 et 2005, traduisant la baisse de la fécondité intervenue pendant la deuxième guerre mondiale, elle a ensuite accéléré sensiblement, du fait de l'arrivée dans cette tranche d'âge des générations issues du baby-boom (illustration 3). Quinze ans plus tard, ces jeunes seniors seront devenus des seniors âgés et la population des 75 ans ou plus connaîtra mécaniquement la même évolution à la hausse. À partir de 2020, les deux populations, seniors jeunes et personnes très âgées, pourraient donc connaître des évolutions très différentes. La population de jeunes seniors stagnerait jusqu'en 2035, puis diminuerait lentement avec l'arrivée dans la soixantaine des générations peu nombreuses nées au milieu des années 1970. La population très âgée, quant à elle, la plus concernée par les risques de perte d'autonomie, augmenterait très fortement jusqu'en 2050 (+ 2,1 % par an en moyenne), continuellement alimentée par les générations issues du baby-boom.

Dans le Calvados, les installations de retraités contribuent de manière non-négligeable à l'augmentation de la population âgée. Le département est en effet excédentaire pour ses échanges migratoires après 60 ans. Les entrants âgés, particulièrement attirés par le littoral, arrivent principalement d'Île-de-France et des départements limitrophes du Calvados. Or, l'accroissement du nombre de personnes âgées dans ces territoires de départ (Île-de-France, Manche, Orne, Eure) devrait encore développer les flux de retraités à destination du département d'arrivée : le nombre annuel de seniors originaires de ces zones et s'installant dans le Calvados serait multiplié par 2,5 entre 2013 et 2050.

Tous les territoires calvadosiens ne vieillissent cependant pas au même rythme. À l'horizon 2050, c'est au sein des intercommunalités de Lisieux-Normandie et de Vire au Noireau que le processus serait le plus lent. La population de 60 ans ou plus y augmenterait respectivement de 0,6 % et 0,7 % par an en moyenne, contre 1,0 % sur l'ensemble du département. Dans ces deux zones, le vieillissement est déjà très avancé : près d'un habitant sur trois a 60 ans ou plus en 2013. À l'opposé, la population de seniors augmenterait bien plus rapidement dans les communautés de communes de Pré-Bocage Intercom et de Vallées de

l'Orne et de l'Odon (+ 1,7 % par an en moyenne). Ces zones resteraient cependant parmi les plus jeunes du département. Le vieillissement serait également rapide dans le nord-est du département (+ 1,2 % par an en moyenne dans les communautés de communes de Cœur Côte Fleurie, Pays de Honfleur-Beuzeville et Pont-l'Évêque Intercom). À l'horizon 2050, la part de seniors dans cette zone deviendrait la plus importante du département.

Les Calvadosiens âgés ou handicapés accèdent facilement aux équipements

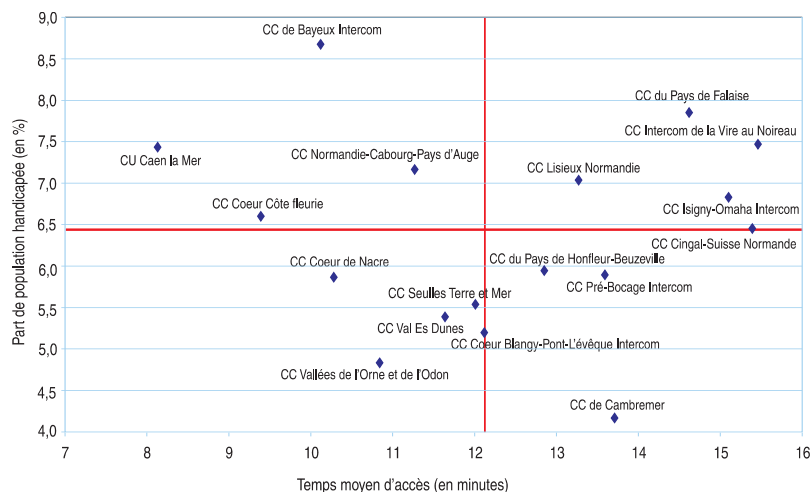
En matière d'accès aux équipements, les personnes potentiellement concernées par les difficultés d'autonomie bénéficient d'une situation plutôt favorable dans le Calvados. En effet, que ce soit pour les personnes âgées ou les personnes

handicapées, le taux d'équipement du Calvados est le plus élevé des départements normands. De plus, ces équipements sont bien répartis sur le territoire départemental. Le Calvados est ainsi le seul département normand dont les temps d'accès sont inférieurs à la moyenne de la France de province (de 1,6 minute pour les personnes handicapées et de 1,3 minute pour les personnes âgées). Les trajets sont particulièrement courts pour se rendre aux équipements relevant de l'action sociale et des services aux particuliers. En moyenne, aux heures creuses, les personnes handicapées mettent 9,4 minutes pour accéder aux équipements qui les concernent (cf. *méthodologie*). Les personnes âgées mettent 9,1 minutes.

S'il est globalement rapide sur l'ensemble du département, l'accès aux équipements nécessite toutefois plus de temps dans

4 Dans les communautés de communes de Falaise, Vire-Normandie et Isigny, la part de population handicapée et les temps d'accès aux équipements sont supérieurs à la moyenne

Part de la population handicapée par EPCI et temps d'accès aux équipement

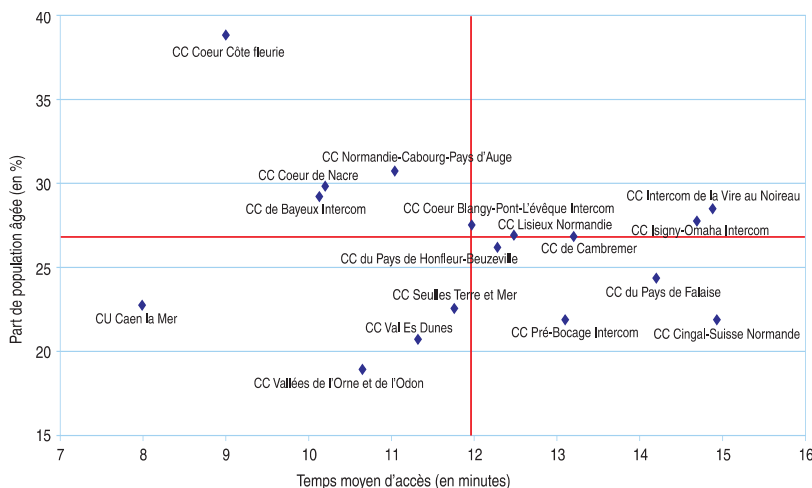


Note de lecture : Les lignes rouges marquent la valeur médiane, celle du 9e des 17 EPCI du département.

Sources : Insee, base permanente des équipements, distancier Metric, recensement de la population 2013 ; données de la MDPH

5 Très âgée, la population de la communauté de communes Cœur Côte Fleurie est très proche des équipements

Part de la population âgée par EPCI et temps d'accès aux équipement



Note de lecture : Les lignes rouges marquent la valeur médiane, celle du 9e des 17 EPCI du département.

Sources : Insee, base permanente des équipements, distancier Metric, recensement de la population 2013

certaines zones. Les temps d'accès sont logiquement plus brefs autour de la préfecture et des sous-préfectures (Caen, Lisieux, Bayeux, Vire-Normandie) et plus longs dans les zones rurales. Ainsi, il faut plus de temps pour accéder aux équipements dans le bocage, la Suisse normande, l'ouest du Bessin et le sud du Pays d'Auge. Dans les communautés de communes de la Vire au Noireau, Cingal-Suisse Normande, Isigny-Omaha Intercom et du Pays de Falaise, les temps d'accès approchent ou dépassent le quart d'heure. Or, sur ces quatre territoires, la proportion de personnes âgées ou handicapées est proche de la moyenne départementale, voire supérieure (*illustrations 4 et 5*). Dans la communauté de communes de Pré-Bocage Intercom, le temps d'accès aux équipements répondant aux besoins des seniors est relativement long (près de 14 minutes) alors que la population des personnes âgées pourrait augmenter très rapidement. Le Calvados bénéficie de la présence de nombreux professionnels de santé. Le département compte 36 médecins pour 10 000 habitants, contre 29 pour l'ensemble de la Normandie et 33 pour la France de province. Il est également le département normand le mieux doté en dentistes, infirmiers et pharmaciens.

Le schéma d'autonomie du Calvados

Clé de voûte des politiques de solidarité dans le Calvados, le schéma départemental en faveur des personnes âgées et handicapées définit les orientations stratégiques destinées à ces publics fragilisés sur le plan de l'autonomie.

Pour le renouvellement de son schéma de l'autonomie 2018-2023, le Département du Calvados, cherchant à mieux prévenir ou accompagner la perte d'autonomie, et à aider les personnes et leurs familles à y faire face, réinterroge sa politique.

À ces fins, il est nécessaire de connaître finement la situation des personnes âgées et en situation de handicap qui résident dans le Calvados. Le département et l'Insee ont ainsi noué un partenariat pour contribuer au diagnostic préalable à la mise en œuvre du nouveau schéma. C'est une approche centrée sur l'évolution démographique et les conditions de vie qui est ici proposée, gage d'une meilleure appréhension des enjeux à venir.

Il ne s'agit pas d'un aboutissement mais d'une étape avant d'amorcer une large concertation avec les acteurs du territoire.

Le maillage par les structures collectives présente une situation plus contrastée. En termes d'offre de lits médicalisés pour personnes âgées (EHPAD et soins de longue durée), le Calvados se classe au 34^e rang des départements français et au deuxième rang parmi les cinq départements

normands (derrière l'Orne). En revanche, pour l'hébergement des personnes handicapées (maisons d'accueil spécialisées, foyers d'accueil médicalisés, foyers d'hébergement, etc.), il se situe au 69^e rang des départements français et en dernière place au sein de la région. ■

Méthodologie

Population âgée

Dans cette étude, on étudie la population âgée au travers de deux classes d'âge :

- les personnes âgées de 60 à 74 ans, baptisées « jeunes seniors »
- les personnes âgées de 75 ans ou plus, appelées « personnes très âgées »

On appelle baby-boom la hausse de la natalité qu'ont connu de nombreux pays après la deuxième guerre mondiale. En France cette augmentation commence en 1943 et perdure jusqu'à la moitié des années 1970.

Population handicapée

Dans le Calvados, la population handicapée est estimée à 48 000 personnes par la Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH). On peut approcher cette population en étudiant les 43 900 personnes ayant au moins un droit ouvert à la MDPH. Dans cette étude, on fait en particulier l'hypothèse que la répartition géographique de l'ensemble de la population handicapée est celle de cette sous-population.

Équipements et temps d'accès

Deux paniers d'équipements ont été réalisés, correspondant aux besoins des populations âgées d'une part, et handicapée d'autre part.

- Le panier « personnes âgées » comprend 58 équipements localisés dans la Base Permanente des Équipements (BPE) de l'Insee. Ils couvrent les domaines de la vie quotidienne (magasins d'alimentation, bureau de poste, etc.), de la santé (médecin généraliste, infirmier, audio-prothésiste, etc.), de l'hébergement et services à la personne (foyers restaurants, soins à domicile, taxi, etc.) et des activités sportives et récréatives (théâtre, cinéma, piscine, etc.). À ces équipements s'ajoutent les centres d'action sociale, les centres médico-sociaux, les points info 14 et les Centres Locaux d'Information et de Coordination gérontologique (CLIC).
- Le panier « personnes handicapées » reprend les 58 équipements de la BPE du panier senior auxquels s'ajoutent 9 équipements spécifiques (hébergement et soins pour personnes handicapées, pédiatrie, aide à l'emploi). S'ajoutent également les établissements scolaires adaptés : les unités localisées pour l'inclusion scolaire (Ulis) et les sections d'enseignement général et professionnel adapté (Segpa).

Pour chaque commune, on calcule la moyenne des temps d'accès à chacun des équipements du panier. Ces temps d'accès sont calculés à partir du distancier Insee Metric et représentent des temps de parcours par la route aux heures creuses. Le temps d'accès moyen d'une zone pluri-communale est obtenu en pondérant les temps des communes par la population résidente.

Revenus des personnes âgées

Les données sont issues de la source Insee Filosofi 2013, fichier mêlant données fiscales et sociales. La population considérée est celle des ménages fiscaux dont le référent fiscal est dans la classe d'âge considérée (60-74 ans, 75 ans ou plus).

On appelle **niveau de vie** d'un ménage son revenu disponible divisé par le nombre d'unités de consommation. Ces dernières sont de 1 pour le premier adulte du ménage, 0,5 pour les autres personnes de 14 ans ou plus et 0,3 pour les enfants de moins de 14 ans.

Le **taux de pauvreté** est la part de population dont le niveau de vie est inférieur au seuil de pauvreté. Pour cette étude, le seuil retenu est de 60 % du niveau de vie médian.

Le **revenu médian** d'une population est tel que la moitié de la population gagne moins et l'autre moitié gagne plus.

Pour en savoir plus

- L. Brunet, N. Mouchit, « La population normande à l'horizon 2050 - Un vieillissement accéléré dans un contexte de croissance faible », Insee Analyses Normandie, n°33, juin 2017
- C. Boniou, « En Normandie, des situations de pauvreté pour les personnes âgées relativement peu nombreuses mais concentrées dans les bassins de vie ruraux », Insee Analyses Normandie, n° 29, mars 2017
- M. Maillard, « L'APA, un dispositif plus mobilisé en Seine-Maritime, dans le Calvados et dans l'Orne », Insee Analyses Normandie, n°18, décembre 2016

Insee Normandie
5 rue Claude Bloch
BP 95137
14024 CAEN cedex

Directeur de la publication :
Daniel BRONDEL

Rédactrice en chef :
Maryse CADALANU

Attachée de presse :
Carole JOSELIER (Rouen)
Tél : 02.35.52.49.17

ISSN : 2493-7266
© Insee 2017

